

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
 Tél fixe : ..... Portable : ..... E-mail : .....

**Participants au séjour** (commencez par vous-même)

Nom	Prénom	Âge

Nom	Prénom	Âge

Animal (4€/nuit - tatouage et date de vaccination) : .....

Présentez le carnet de vaccination à l'arrivée. Les animaux devront être maintenus en laisse et sortir du camp pour leurs besoins

Immatriculation du ou des véhicules (2<sup>e</sup> véhicule : 4 € / nuit au parking) : .....

Date d'arrivée : ..... Date de départ : ..... Nombre de nuits : .....

**Emplacement nu :**       Caravane       Tente       Électricité

**Arrhes à verser à la réservation :**

Pour un séjour supérieur à 7 nuits : 90 €

Pour un séjour supérieur à 14 nuits : 120 €

Pour un séjour inférieur à 7 nuits : 25 % du séjour

Le solde restant est à régler le jour de votre arrivée.

Montant des arrhes : ..... €

Frais de dossier (20 € pour 5 jours et plus / 5 € pour moins de 5 jours) : ..... €

taxe de séjour (0,22 € / nuit / personne de plus de 13 ans - base 2009) : ..... €

**Total TTC :** ..... €

Vous avez pris connaissance des conditions générales de réservation décrites au verso, ainsi que les tarifs et déclarez les accepter sans réserve. En cas de pré-réservation, nous maintenons votre demande pendant une durée de 15 jours sans quoi votre option ne sera plus valable passé ce délai. À réception de votre règlement, nous vous renverrons une confirmation de réservation.

**Mode de paiement**

par chèque, à l'ordre du Camping des Albères

par carte bancaire, n°

expiration  cryptogramme :

Fait à ..... le ..... Signature :

Assurance annulation  
envoyée le    /    /

## EMPLACEMENT

### 1 • Inscription

Toute inscription doit être accompagnée du versement des arrhes :

90 € pour un séjour supérieur à 7 nuits,

120 € pour un séjour supérieur à 14 nuits.

25% du séjour pour un séjour inférieur à 7 nuits.

Les frais de dossier sont de :

20 € pour un séjour supérieur à 5 nuits.

5 € pour un séjour inférieur à 5 nuits.

### 2 • Durée du séjour

Pendant la haute saison du 03/07 au 28/08, la durée du séjour réservé est de 7 jours minimum.

Les départs se font avant 12 h et les arrivées se font à partir de 12 h.

### 3 • Réservation

Votre réservation est considérée comme définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation de notre part. Vous aurez à régler le solde le jour de votre arrivée au camping. Toute modification devra être signalée dès l'arrivée.

### 4 • Annulation de séjour

Toute annulation doit nous être notifiée par courrier, la date de réception déterminant la date d'annulation. Aucun remboursement ne sera possible par le camping qui aura proposé l'assurance annulation avec le bulletin de réservation.

*En cas de panne ou de léger contretemps, et sauf avis contraire de votre part, le maintien de la réservation sera de 24 heures à partir de l'heure d'arrivée précitée dans l'article 2 «Durée du séjour». Passé ce délai, le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de la location.*

### 5 • Désistement sur le site

Un départ prématuré ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement

sauf cas prévu dans l'assurance annulation.

### 6 • Caution

Une caution de 20 € vous sera demandée pour la clé magnétique qui permet d'ouvrir la barrière du camping. Elle vous sera restituée en fin de séjour en échange de la clé. Pour toute clé cassée, abimée ou perdue, la caution sera entièrement conservée.

### 7 • Piscine

Le port du bracelet est obligatoire (caution de 5€ par bracelet). Le port du caleçon est interdit. Tout manquement au règlement en vigueur à la piscine donnera lieu à une expulsion.

### 8 • Barbecue (arrêté préfectoral 2002)

Les barbecues à bois sont interdits (acceptés à gaz et électriques).

### 9 • Internet

Le client accepte que toute prise de vue de lui-même et/ou de son entourage soit diffusée sur le site internet. Il accepte également de recevoir des news ou publicités sur son adresse e-mail. Conformément à la loi «Informatique et liberté» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### 1 • Les Tarifs

Les tarifs diffusés par Le Camping des Albères n'ont pas une valeur contractuelle et peuvent être modifiés sans préavis. Le prix contractuel est celui fixé lors de la réservation.

### 2 • T.V.A.

Nos prix s'entendent T.T.C. La T.V.A. applicable sur nos tarifs est de 5,5%, sous réserve de modifications réglementaires. Le prix contractuel est sujet à modification, dans les limites légales et réglementaires, lorsque interviennent, entre la date de réservation et la date du paiement du solde, des variations des taux de T.V.A. applicables.

### 3 • Taxe de séjour

Les taxes de séjour, instituées par les municipalités, ne sont pas incluses dans nos tarifs.

### 4 • Dommages

Les équipements et installations du Camping des Albères doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les logements ou les bâtiments à usage commun engage de plein droit la responsabilité de son auteur. Le client locataire en titre est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations, commis par les personnes qui séjournent avec lui ou qui lui rendent visite.

### 5 • Animaux domestiques

À L'EXCEPTION DES CHIENS DE CATÉGORIE 1, les animaux domestiques, sont admis moyennant un supplément de prix, à condition d'avoir été déclaré lors de la réservation, de ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents et de respecter les règles élémentaires d'hygiène et l'intégrité des installations.

Dans les mobil-homes/chalets seulement de petits animaux sont acceptés (- 10kg). Maximum 2 par logement. L'animal doit toujours être tenu en laisse dans l'enceinte du camping. Son carnet de vaccination à jour doit être présenté à la réception à l'arrivée. Les animaux domestiques ne sont pas admis dans les bâtiments à usage commun, l'enceinte des piscines et les aires de jeux. Les animaux doivent être sortis de l'enceinte du camping pour faire leurs besoins.

### 6 • Règlement intérieur

Les résidents du Camping des Albères sont tenus de se conformer au règlement intérieur disponible auprès de la réception, notamment en ce qui concerne le calme nocturne.

### 7 • Troubles et nuisances

Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent sur son emplacement ou dans son hébergement. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents ou attende à l'intégrité des installations, il peut être mis en terme immédiat et sans indemnité à son séjour, sans préjudice des demandes en réparation que le Camping des Albères et les tiers pourraient faire valoir à son encontre. Il en irait de même si le Camping des Albères devait constater une occupation abusive de ses hébergements (nombre supérieur à la capacité annoncée du logement).

### 8 • Responsabilité

La responsabilité du Camping des Albères, au-delà de sa responsabilité légale, n'est pas engagée en cas de :

*Vol, perte ou dommage de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour.*

*Panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture des installations.*

*Dommages causés ou subis par les véhicules des résidents stationnant et circulant dans l'enceinte du camping.*

### 9 • Réclamations

Toutes les réclamations relatives aux conditions de déroulement du séjour doivent être formulées sur place auprès de la Direction du Camping pour permettre à celle-ci de trouver une solution immédiate.

À défaut, le séjour sera, de convention expresse, considéré comme s'étant déroulé dans des conditions satisfaisantes. Toutes les demandes judiciaires ou extrajudiciaires nées des contrats de vente de séjours seront à faire à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de la date de fin de séjour. Lorsque le séjour n'aura pas eu lieu, le délai de 6 mois commencera à courir à partir de la date de fin de séjour convenue lors de la réservation.

En cas de résiliation, le délai de prescription de 6 mois court à partir de cette date ou, au plus tard, à la date prévue de début de séjour. Tout litige sera soumis à la juridiction compétente.



## MOBIL-HOMES ET CHALETS

### 1 • Inscription

Toute inscription doit être accompagnée du versement des arrhes d'un montant de 25% du prix de votre location + 20 € de frais de dossier ou 5 € week-end.

### 2 • Durée du séjour

Pendant la haute saison du 03/07 au 28/08, la durée du séjour réservé est d'une semaine minimum (du samedi au samedi).

*Les arrivées en haute saison se font entre 16 h et 20 h (en cas de retard nous prévenir).*

*Les arrivées en basse saison se font entre 14 h et 18 h 30.*

*Les départs se font entre 7 h et 10 h. Un horaire de départ devra être fixé à partir du mercredi suivant votre arrivée.*

*Pour les week-ends, les états des lieux pourront être faits entre 9 h et 12 h.*

### 3 • Réservation

Votre réservation est considérée comme définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation de notre part. Vous aurez à régler le solde de votre location 6 semaines avant la date de votre arrivée, faute de quoi la réservation pourra être considérée comme annulée et les arrhes conservées.

### 4 • Annulation de séjour

Toute annulation doit nous être notifiée par courrier, la date de réception déterminant la date d'annulation. Aucun remboursement ne sera possible par le camping qui aura proposé l'assurance annulation avec le bulletin de réservation.

*En cas de panne ou de léger contretemps, et sauf avis contraire de votre part, le maintien de la réservation sera de 24 heures à partir de l'heure d'arrivée précitée dans l'article 2 «Durée du séjour». Passé ce délai, le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de la location.*

### 5 • Désistement sur le site

Un départ prématuré ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement sauf cas prévu dans l'assurance annulation.

### 6 • Caution

Un chèque de 240 € pour le mobil-home/chalet et un chèque de 100 € pour l'état de propreté de l'hébergement. Cette caution inclut le prêt de la clé magnétique qui permet d'ouvrir la barrière du camping et le bris de matériel. Elle vous sera restituée en fin de séjour, déduction faite éventuellement, du coût du matériel manquant.

Le nettoyage est à la charge du locataire. En fin de séjour, la location doit être restituée en parfait état de propreté, dans le cas contraire, le chèque de 100 € sera conservé.

### 7 • Piscine

Le port du bracelet est obligatoire (caution de 5 € par bracelet, incluse dans la caution de l'hébergement). Le port du caleçon est interdit. Tout manquement au règlement en vigueur à la piscine donnera lieu à une expulsion.

### 8 • Télévision

La télévision n'est pas accessible dans tous les mobil-homes. La demande de réservation devra être faite au moment de la réservation moyennant 30€ la semaine sans quoi le camping ne sera pas tenu responsable de l'absence de branchement TV.

### 9 • Barbecue (arrêté préfectoral 2002)

Les barbecues à bois sont interdits (acceptés à gaz et électriques).

### 10 • Internet

Le client accepte que toute prise de vue de lui-même et/ou de son entourage soit diffusée sur le site internet. Il accepte également de recevoir des news ou publicités sur son adresse e-mail. Conformément à la loi «informatique et liberté» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### 1 • Les Tarifs

Les tarifs diffusés par Le Camping des Albères n'ont pas une valeur contractuelle et peuvent être modifiés sans préavis. Le prix contractuel est celui fixé lors de la réservation.

### 2 • T.V.A.

Nos prix s'entendent T.T.C. La T.V.A. applicable sur nos tarifs est de 5.5%, sous réserve de modifications réglementaires. Le prix contractuel est sujet à modification, dans les limites légales et réglementaires, lorsque interviennent, entre la date de réservation et la date du paiement du solde, des variations des taux de T.V.A. applicables.

### 3 • Taxe de séjour

Les taxes de séjour, instituées par les municipalités, ne sont pas incluses dans nos tarifs.

### 4 • Dommages

Les équipements et installations du Camping des Albères doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les logements ou les bâtiments à usage commun engage de plein droit la responsabilité de son auteur. Le client locataire en titre est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations, commis par les personnes qui séjournent avec lui ou qui lui rendent visite.

### 5 • Animaux domestiques

À L'EXCEPTION DES CHIENS DE CATÉGORIE 1, les animaux domestiques, sont admis moyennant un supplément de prix, à condition d'avoir été déclaré lors de la réservation, de ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents et de respecter les règles élémentaires d'hygiène et l'intégrité des installations.

Dans les mobil-homes/chalets seulement de petits animaux sont acceptés (- 10kg). Maximum 2 par logement. L'animal doit toujours être tenu en laisse dans l'enceinte du camping. Son carnet de vaccination à jour doit être présenté à la réception à l'arrivée. Les animaux domestiques ne sont pas admis dans les bâtiments à usage commun, l'enceinte des piscines et les aires de jeux. Les animaux doivent être sortis de l'enceinte du camping pour faire leurs besoins.

### 6 • Règlement intérieur

Les résidents du Camping des Albères sont tenus de se conformer au règlement intérieur disponible auprès de la réception, notamment en ce qui concerne le calme nocturne.

### 7 • Troubles et nuisances

Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent sur son emplacement ou dans son hébergement. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents ou attende à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour, sans préjudice des demandes en réparation que le Camping des Albères et les tiers pourraient faire valoir à son encontre. Il en irait de même si le Camping des Albères devait constater une occupation abusive de ses hébergements (nombre supérieur à la capacité annoncée du logement).

### 8 • Responsabilité

La responsabilité du Camping des Albères, au-delà de sa responsabilité légale, n'est pas engagée en cas de :

*Vol, perte ou dommage de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour.*

*Panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture des installations.*

*Dommages causés ou subis par les véhicules des résidents stationnant et circulant dans l'enceinte du camping.*

### 9 • Réclamations

Toutes les réclamations relatives aux conditions de déroulement du séjour doivent être formulées sur place auprès de la Direction du Camping pour permettre à celle-ci de trouver une solution immédiate.

À défaut, le séjour sera, de convention expresse, considéré comme s'étant déroulé dans des conditions satisfaisantes. Toutes les demandes judiciaires ou extrajudiciaires nées des contrats de vente de séjours seront à faire à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de la date de fin de séjour. Lorsque le séjour n'aura pas eu lieu, le délai de 6 mois commencera à courir à partir de la date de fin de séjour convenue lors de la réservation.

En cas de résiliation, le délai de prescription de 6 mois court à partir de cette date ou, au plus tard, à la date prévue de début de séjour. Tout litige sera soumis à la juridiction compétente.